

Le Conseil de Développement Durable, en quelques mots

Le Conseil de Développement Durable (C2D) est une instance de participation qui permet une démocratie plus participative sur les territoires intercommunaux. Ces instances s'organisent librement sur chacun de ces territoires, en fonction des besoins locaux.

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 (dite « Loi Voynet ») a créé des instances de participation appelées « Conseils de Développement » au sein des Pays et des Agglomérations.

Depuis 2014, l'Agglomération permet à tous les habitants et travailleurs du territoire d'échanger et de proposer des actions concrètes pour le territoire et ses habitants.

Jean-Pierre Cabourdin est l'actuel président du Conseil de Développement Durable. Le C2D est une instance laïque, apolitique, qui regroupe des citoyens et experts du territoire. Il se doit d'être représentatif de la population : équilibres entre les âges, les hommes et les femmes, les catégories socio-professionnelles... Une mixité sociale est indispensable au bon fonctionnement d'une telle instance, des points de vue variés permettent une plus grande richesse dans les discussions.

Dans le cadre de la fusion avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine, cette instance est amenée à être renouvelée. Un appel à candidatures sera certainement proposé dans le courant de l'année 2020.

Un recueil « Mémoires en Seine » pour ne pas oublier

Le C2D a proposé un recueil de mémoires autour de la Seine et ses affluents. Cet élément fort du territoire est un véritable vivier d'histoire(s) : patrimoine, histoire des gens, ...

Les années passant, il devient urgent de recueillir tout le patrimoine oral de cet axe prédominant de l'Agglo qu'est la Seine.

Quelques-uns de ces souvenirs ont déjà été recueillis auprès d'anciens bateliers, éclusiers, policiers fluviaux... mais aussi d'habitants qui se souviennent des inondations, des bacs troupeaux sur les îles, ...

Ce travail de recueil s'achèvera en 2019.

Pour plus d'information, contactez Nicolas Burette au **06 79 75 49 85** ou contact@patrimoine-historique.com



Mes
démarches
en ligne

Infos complémentaires

Un peu d'histoire

En 1997, la Communauté de communes Seine-Eure comptait 3 communes (Louviers, Incarville et Val-de-Reuil). Devenue Agglomération en 2001, elle compte aujourd'hui 60 communes.

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

HORAIRES:
Lun. - jeu.
8h30 > 12h30
14h > 17h30

SEINE-EURE
1 place Thorel 27400
LOUVIERS

13h30 > 17h30
Ven.
8h30 > 12h30
13h30 > 16h30

 **Demander à Arsene**